

particulièrement celles existant sur le territoire entre Lévis et Sorel, sont privées des avantages d'une voie ferrée qui les mettrait en communication directe, rapide et ininterrompue avec Montréal et son grand réseau à l'Ouest et avec les provinces maritimes par voie du chemin de fer Intercolonial à l'Est;

2.—Considérant que le succès définitif du chemin de fer de Montréal à Sorel, pour une partie des dites paroisses, et celui des autres lignes à l'état de projet ou en voie partielle d'exécution inspire des doutes sérieux;

3.—Considérant que le chemin de fer Intercolonial ne couvre pas ses dépenses parcequ'à un point vers Lévis, son trafic est absorbé par une ligne qui contrôle les tarifs de fret et de passagers depuis Halifax jusqu'à Montréal; à savoir la ligne du Grand Tronc;

4.—Considérant qu'un chemin de fer qui, prenant le terminus présent du chemin de fer Intercolonial à Lévis, atteindrait Montréal en passant par les dites paroisses de la rive sud et absorberait le chemin de fer de Montréal et Sorel, et les autres lignes projetées ou en voie de construction partielle, pourrait se soutenir par son trafic local, attendu que les paroisses en question renferment une population d'au-delà de 60,000 âmes produisant une valeur annuelle exportable d'environ \$3,700,000 annuellement;

5.—Considérant qu'un pareil chemin de fer contribuerait, en formant une communication uniforme comme *Trunk line* entre Montréal et les provinces maritimes, à développer davantage le riche pays sur son parcours, tout en dégageant le chemin de fer Intercolonial d'un contrôle qui est une charge réelle au trésor fédéral;

6.—Considérant que le chemin de fer Intercolonial a été projeté et construit, à l'origine, dans le but de relier entre elles toutes les provinces de la Confédération et qu'avec son terminus présent il ne remplit pas pleinement l'objet de sa construction, lequel serait autrement atteint s'il était poussé jusqu'à Montréal.

7.—Considérant que le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal, le long du St-Laurent, par la rive sud, ne saurait nuire aux intérêts des voies ferrées construites dans l'intérieur de la province de Québec, mais serait au contraire une cause nouvelle de développements matériels;

8.—Considérant que les paroisses susdites, qui n'ont de communications avec les centres importants du pays que durant la saison d'été, sont unanimes à réclamer le dit prolongement de l'Intercolonial, depuis